

Délibération n°2024-12-17-05-CA

Relative à l'octroi du label « Institut d'établissement » à l'école universitaire de recherche Aix Marseille School of Economics (EUR)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 décembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** l'arrêté du 20 février 2017 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Ecoles universitaires de recherche – 1ère vague »,
- Vu** la décision n°2018-EUR-20 du Premier Ministre modifiée, en date du 25 janvier 2018, autorisant l'ANR à contractualiser les Projets « AMSE » et « NEURO*AMU » dans le cadre des « Ecoles universitaires de recherche » du PIA,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université, notamment son article 31,
- Vu** l'avenant à la Convention de dévolution n° ANR-11-IDEX-0001 fixant les modalités de contractualisation de la part ANR,
- Vu** la convention du 26 janvier 2018 relative à la mise en œuvre de l'Ecole Universitaire de Recherche AMSE fixant les modalités de contractualisation de la part IDEX
- Vu** la lettre de cadrage des instituts d'établissement,

Considérant que le comité de pilotage du projet A*Midex, en sa réunion du 16 septembre 2024, et le Conseil stratégique international de la fondation A*Midex, en sa réunion du 9 octobre 2024, ont émis un avis favorable à l'octroi du label « Institut d'établissement » à Aix Marseille School of Economics,

Après en avoir délibéré,

Article 1

APPROUVE l'octroi du label « Institut d'établissement » à l'école universitaire de recherche Aix Marseille School of Economics (AMSE).

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix favorables, 4 voix défavorables).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 21 membres présents et 15 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 19 DEC. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 19 DEC. 2024